

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE **SEANCE DU JEUDI 4 NOVEMBRE 2021**

Le jeudi 4 novembre 2021 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Coralie GERAULT, Sandrine RAMBAUD, Annabelle FOUQUET, Aurore BIBRON et Aline LEBRETON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Stéphane MANCEAU, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : René VAUGEOIS donne pouvoir de vote à Sandrine RAMBAUD.

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. **DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 13 RUE DES JONQUILLES ET 6 RUE DES TISSERANDS**
- II. **ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2020 ET TARIFS 2022**
- III. **MAYENNE COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SPANC**
- IV. **SIAEP : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE**
- V. **DELIBERATION E-COLLECTIVITE**
- VI. **CAF**
- VII. **TRESORERIE : DECISION MODIFICATIVE POUR LES DOTATIONS AUX PROVISIONS**
- VIII. **SALLE DES LILAS**
- IX. **DETR / DSIL ET AUTRES SUBVENTIONS**
- X. **TRAVAUX**
- XI. **QUESTIONS DIVERSES**

I- DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 13 RUE DES JONQUILLES ET 6 RUE DES TISSERANDS

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, de ne pas préempter pour les biens au 13 rue des Jonquilles et au 6 rue des Tisserands.

II- ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2020 ET TARIFS 2022

▪ *Rapport annuel 2020 de l'assainissement collectif*

Christelle Beaudouin présente au conseil le rapport de l'assainissement collectif de l'année 2020.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station à filtres plantés de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- La lagune : compte 233 foyers (232 en 2019) pour une consommation annuelle de 18 515 m³.
- Filtres plantés de roseaux : compte 115 (116 en 2019) foyers pour une consommation de 8 812 m³.

BILAN Réseau d'assainissement collectif : Le nombre de foyers concernés par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 356.

=> 348 forfaits assainissement facturés,

=> Consommation : 27 327 m³ facturés ce qui représente 376 factures réalisées.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement collectif de l'année 2020.

▪ *Validation tarifs facturation 2022 (abonnement 2022 et consommation 2021)*

Christelle Beaudouin présente au conseil un point à date de la situation du budget assainissement qui reste légèrement excédentaire.

Comme chaque année, il est nécessaire de valider les tarifs de l'assainissement 2022 (abonnement 2022 et consommation 2021).

Christelle BEAUDOUIN propose au conseil de maintenir les tarifs 2021 puisque le budget est encore excédentaire.

Les tarifs sont les suivants :

- Abonnement à 29 € H.T,
- Prix au m³ sur consommation : 0,95 € H.T.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour l'année 2022, c'est-à-dire :

- Abonnement 2022 à 29 € H.T
- Prix au m³ sur consommation 2021 : 0,95 € H.T

III-MAYENNE COMMUNAUTE : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2020 DU SPANC

Christelle Beaudouin présente le rapport de l'assainissement non collectif (SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif) de l'année 2020.

En 2020, le SPANC de Mayenne Communauté :

- a contrôlé 81 installations neuves dans le cadre du contrôle de réalisation,
- a instruit 74 dossiers dans le cadre du contrôle de conception,
- a contrôlé 104 installations dans le cadre d'une vente d'un bien immobilier,
- a vérifié le bon fonctionnement de 526 installations ;

Pour la première année depuis 5 ans, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2020 est excédendaire de 12 791,30€ (2016 de – 6 159 € ; 2017 de – 27 110 € ; 2018 de - 5 506,74 € et 2019 de - 12 902 €).

Le niveau de résultat 2019 (excédendaire de 1 764,67 €), permet d'atteindre un résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation excédendaire de 14 555,97€. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2021 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 18 février dernier.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport annuel d'assainissement autonome de l'année 2020.

IV- SIAEP : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DE L'EAU POTABLE

Mickaël Delahaye présente au conseil les rapports annuels 2020 du SIAEP pour le délégataire STGS et de l'Agence Technique Départementale de l'Eau.

Les 5 communes desservies par le SIAEP sont : LA BAZOGE-MONTPINÇON, BELGEARD, COMMER, MOULAY, SAINT BAUDELLÉ.

En 2020, le service public d'eau potable a desservi 2 207 abonnés représentant une population de 5 093 habitants (soit 2,31 habitants/abonnement).

En 2020, la consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 92,1 m³/abonné (88,4 m³/abonné en 2019).

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, les rapports annuels de STGS et de l'ATDEAU pour le SIAEP au titre de l'année 2020.

V-DELIBERATION E-COLLECTIVITE

Mickaël Delahaye présente au conseil le syndicat mixte régional e-Collectivités, opérateur public de services numériques, qui est une structure dédiée au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales de la région Pays de la Loire.

Les avantages du syndicat :

- Mutualisation de moyens permettant la mise en place de solutions numériques ambitieuses et innovantes (plateforme d'administration électronique Pléiade, GRU, GED, espaces collaboratifs, transfert de fichiers volumineux, visioconférence, etc),
- Conseil, expertise technique et réglementaire dans le domaine de l'administration électronique et de la confiance numérique (support, formation, conseil, etc),

- Solutions, équipements et prestations informatiques à tarifs avantageux (centrales d'achats, certificats électroniques, logiciels métiers, sites internet, etc),
- Service de proximité à votre écoute via une équipe dédiée.

La cotisation est de 0,68€ par habitant à l'année pour notre commune.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, les statuts et l'adhésion à E-Collectivité.

VI-CAF

• Résultats à la suite du contrôle ALSH par la CAF

Denis Marchand informe le conseil qu'à la suite d'une erreur, nous devons verser à la CAF la somme de 133.34 €.

DELIBERATION : Le conseil accepte, à l'unanimité, de verser à la CAF la somme de 133,34€.

• Délibération Convention Territoire Global

Sabrina GUYARD présente au conseil la Convention Territoire Global « CTG » qui rassemble la CAF et Mayenne communauté.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des problématiques du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur le territoire de « La communauté de communes et les communes » ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants.

Les interventions de la CAF, en matière d'optimisation de l'existant et de développement d'offres nouvelles, sur le territoire de la communauté de communes ou des communes concernent :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

La communauté de communes ou les communes mettent en place des actions au niveau local pour répondre à des besoins repérés selon leur compétence en vigueur.

Celles-ci concernent : la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la parentalité, l'accès aux droits et aux services, l'inclusion numérique, l'animation de la vie sociale, le handicap.

Les champs d'intervention suivants n'ont pas été approfondis dans le cadre du diagnostic. Ils pourront être travaillés sur la durée de la présente convention. Il s'agit du logement et de l'accompagnement social.

Cette convention permettra de maintenir tous les droits à la CAF que l'ALSH prétend à ce jour. Si la commune n'adhère pas nous ne pourrions plus prétendre aux aides de la CAF, ces aides s'élèvent à environ 45 000€ l'année.

Cette convention est conclue à compter du 01 janvier 2021 jusqu'au 31 décembre 2025 au maximum.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la Convention Territoire Global « CTG ».

VI-TRESORERIE : DECISION MODIFICATIVE POUR LES DOTATIONS AUX PROVISIONS

Mickaël DELAHAYE informe le conseil que notre trésorier souhaite que le conseil prenne une délibération sur le fait de mettre en place des provisions à hauteur de 25% pour les créances douteuses.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, la décision modificative pour la dotation aux provisions à hauteur de 25% de créances douteuses.

VII-SALLE DES LILAS

Sujet reporté à un prochain conseil.

IX- DETR / DSIL ET AUTRES SUBVENTIONS

Sujet reporté à un prochain conseil.

X-TRAVAUX (PEINTURE ET RESEAU)

Sandrine RAMBAUD présente au conseil des devis pour la rénovation de la cage d'escalier commune de plusieurs logements de la commune :

	ETS GERAULT	ETS BARRE Mayenne	ETS SAM'EMBEILLIT Commer
Plafond et lessivage	256.40 €	358.40 €	224.00 €
Murs-lessivages Application de 2 couches Et sous escaliers nettoyage des marches	1 175.83 € 144.30 €	1 205.60 €	520.00 €
TOTAL HT	1 576.53 €	1 564.00 €	-
TOTAL TVA 10%	157.66 €	156.40 €	-
TOTAL T.T.C	1 734.19 €	1 720.40 €	744.00 €

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à la majorité avec une abstention, le devis de la société SAM'EMBEILLIT d'un montant total de 744.00 € TTC.

XI-QUESTIONS DIVERSES

Subvention Club de foot Etoile bleue de Commer

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 2 053,40 €.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 2 053,40 € à l'association du Club de foot l'Etoile bleue de Commer.

Bascule

Mickaël DELAHAYE présente au conseil municipal un devis pour la remise en service de la bascule qui s'élève à plus de 20 000€ et informe le conseil qu'il va organiser une réunion avec les agriculteurs/utilisateurs pour échanger quant à l'avenir de celle-ci avec Raymond Lelièvre, conseiller délégué aux affaires agricoles.

Repas des aînés

Le repas des aînés est maintenu le samedi 20 novembre mais suite à la fermeture de la salle des Lilas, le repas aura lieu à la salle de la mairie.

Mme Giffard informe le conseil que 48 personnes se sont inscrites et qu'il y aura quelques repas à emporter chez certains aînés.

Rue des Vallées

Christelle Beaudouin informe le conseil que la viabilisation d'une parcelle rue des Vallées avait été sous-estimée, il n'y a pas 40 m linéaires mais 80m au final.

Christelle présente deux nouveaux devis puisque le mètre linéaire a évolué :

- Sté STGS à 11 210 € HT,
- Sté Chapron 10 484,20€ HT.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, le devis de la société Chapron pour un montant total de 10 484,20€ HT.

Point de collecte : permanence du 22/11/2021 de 16h à 17h

Mickaël DELAHAYE a proposé à nos agents techniques une réunion sur les méthodes alternatives pour l'entretien du terrain de foot et cimetière avec Synergie, pour cela un conseiller municipal tiendra exceptionnellement la permanence du point de collecte le 22/11/2021 de 16h à 17h.

Restauration scolaire : portage de repas

La commune propose aux aînés des repas à emporter. Mickael DELAHAYE informe le conseil qu'un administré a soumis l'idée d'un portage communal qui pourrait accroître le nombre d'aînés à vouloir utiliser ce service. Cette prestation étant déjà dans les prestations de l'ADMR, il convient d'échanger avec l'association sur ses capacités/volontés d'intervention.

Le sujet est remis à un prochain conseil.

Récompense M. Bellet et M. Deslais

Comme l'année passée, la commune récompensera à hauteur 100€/an M. Bellet (piégeage) et M. Deslais (garde communal) pour leurs activités bénévoles sur le territoire communal.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, de récompenser à hauteur de 100€ M. Bellet et M. Deslais.

Repas de l'école

Le repas est maintenu mais sera à emporter à la salle de la mairie.

Il est 01h00, la séance est levée.